

Dynastie

n° 57 – 15 février 2021 – 3 €

ÉDITORIAL

Fortune de France

par Frédéric AIMARD

L'ACTUALITÉ pour les royalistes français, c'est la décision du comte de Paris d'attaquer en justice la Fondation Saint-Louis que son grand-père avait constituée en 1976. L'essentiel du patrimoine de la famille de France était transmis à la fondation, évitant ainsi d'être réduit en miettes au profit de la multitude de descendants du Prince mais aussi de ses trois sœurs... qui pouvaient réclamer leur part. Notre droit républicain ne reconnaît ni droit d'aînesse, ni privilège à la transmission de mâle en mâle (ni certaines formes de majorat qui existent ou ont existé en Allemagne, en Grande-Bretagne ou en Suisse) On sait ce qu'il est advenu du château d'Ansouis en 2008, vendu à la bougie. Heureusement, la duchesse de Sabran-Pontévès, auteur de *Bon sang ne saurait mentir* où elle racontait ses efforts pour maintenir un héritage millénaire dans sa famille, n'était plus de ce monde ! Probablement serait-il arrivé la même chose à Amboise, Dreux et Bourbon-l'Archambault et autres immeubles... si Henri VI, comte de Paris, n'avait pas pris cette décision apparemment sage avec la compréhension du président de la République Valéry Giscard d'Estaing.

On a beaucoup glosé sur la fortune de ce comte de Paris qui s'était trouvé à la tête d'un immense patrimoine à la mort de son père le duc de Guise en 1940 et dont les médias à sensation ont affirmé, à sa propre mort en 1999, qu'il avait tout dilapidé. Cette richesse provenait du roi Louis-Philippe et de ses enfants. Lors du second Empire, Napoléon III avait obligé les princes d'Orléans à s'exiler et à réaliser leurs biens. Mais il avait probablement fermé les yeux sur un système de prénoms qui avait permis à ceux-ci de garder une bonne part de leur ancrage en France. Cela a été bien raconté très récemment par Yannick Vanacker dans sa monographie



© PATRICK BAUDIN-VALDOVINOS

La chapelle royale de Dreux, ces derniers jours.

sur le château du Nouvion-en-Thiérache (*Un château au cœur de la Thiérache*) dont nous avons parlé dans notre n° 36 du 7 octobre 2020. C'est dans ce château, hérité du duc d'Aumale, que le comte de Paris était né le 5 juillet 1908. En lisant ce livre, on comprend que cette transmission n'a été possible que grâce à des juristes et gestionnaires remarquables et remarquablement fidèles à des principes et à une Famille. Ensuite on constate que les bases économiques de telles fortunes ne sont pas immuables. Déjà, du temps du duc de Guise, le domaine du Nouvion ne permettait plus de soutenir le train de vie d'une famille princière et cela ne fut pas sans incidences sur la décision de celle-ci d'aller s'installer au Maroc.

Du reste, on voit bien que la partie la plus visible de l'héritage du duc d'Aumale, le domaine de Chantilly, léguée à l'Institut de France, et qui était rentable au moment du legs du fait des fermages, de l'exploitation forestière, d'une petite activité industrielle, etc., est devenue un fardeau pour l'Institut car les biens en forêts ou

terres agricoles ont beaucoup perdu de leur valeur. Il me souvient d'un scandale vite étouffé, dans les années 1960/1970 où on disait que des administrateurs assoupis et peu scrupuleux avaient laissé le domaine à l'abandon, non sans profiter pour eux-mêmes ou leurs proches d'avantages indus... Qu'en était-il ? Quelque rapport cinglant eut sans doute le sort de tous les rapports de ce genre. Mais Chantilly fut ensuite sauvé par une meilleure valorisation. Le tournage d'un *James Bond*, sur ses terrasses en fut le symbole. La fréquentation du musée augmenta grâce à des expositions prestigieuses. Or qu'entend-on actuellement ? La crise de la covid a mis par terre ce redressement, la billetterie étant au point mort, le mécénat en berne. Le musée Condé serait ruiné, devra licencier, si l'État ne lui porte secours...

Pourquoi voudrait-on que la fortune du comte de Paris Henri VI ait connu un meilleur sort ? Je n'ai jamais cherché à savoir quoi que ce soit sur ces questions. Mais il se trouve que lors de mon service militaire j'avais pour compagnon



Le château d'Amboise.

de chambrée un jeune homme dont le père avait été un des gestionnaires de la fortune du comte de Paris. Cela s'était très mal passé. Déjà à l'époque, on disait que le Prince avait été ruiné. Celui-ci pensait-il que son homme de confiance avait outrepassé son mandat et avait pris des risques inconsidérés ? Le soupçonnait-il de s'être enrichi au passage ? C'est ce que m'affirma plus tard un mondain qui connaissait un peu les uns et les autres... Tout ce dont je peux témoigner, c'est de la haine profonde du jeune homme à l'égard du Prince sur lequel il faisait reposer la responsabilité de ces malheurs probablement boursiers et du renvoi de son père... Pour expliquer un – relatif – appauvrissement, il ne faudrait tout de même pas oublier que le Prince a financé durant de longues années une action politique très ambitieuse. Contrairement aux hommes politiques ordinaires qui, trop souvent, s'enrichissent dans leur action, il a, lui, payé de ses deniers campagne, journaux, voyages, réceptions...

Autre histoire dont nous avons entendu parler, sans trop chercher non plus à approfondir : les déboires du comte de Clermont. Le fils aîné du prétendant, s'était lancé, à un moment, dans l'exportation de produits industriels français. Des journaux parlaient de locomotives vendues en Argentine. Imprudent, mal conseillé, voire pire, il se retrouva, semble-t-il, comptable d'une dette énorme. L'histoire dit que son père la combla en vendant un immeuble situé sur l'esplanade des Invalides (rue de Constantine), légué par une dame royaliste dans le but de fournir un

logement au Dauphin de France. Le fameux logement de fonction qui fait aujourd'hui défaut au prince Jean.

La fortune, les affaires, ce sont toujours choses compliquées et fragiles. En témoignent les profils contrastés d'un Vincent Bolloré ou d'un Arnaud Lagardère pour rester dans une actualité chaude très illustrative.



La question intéresse le site Internet du quotidien britannique *The Times*.

Les hommes de loi et d'affaires doués et fidèles ont manifestement fait défaut dans la gestion du patrimoine de la Famille de France. En 2015, la justice a estimé qu'une partie des biens meubles – du mobilier, des œuvres d'art, des bijoux... – dont la Fondation Saint-Louis s'estimait dépositaire, devait en fait revenir aux descendants du comte et de la comtesse de Paris (qui ont eu onze enfants dont le prince François tué en Algérie en 1965 à 25 ans, sans héritier, et le prince Thibaut mort en 1983 à 35 ans en laissant un fils, Robert actuel comte de la Marche...) Il paraît que les notaires n'avaient pas fait leur travail correctement ! Cela n'avait pas

été faute d'y avoir mis nombre de juristes y compris des services de l'État... Toujours est-il qu'on révéla à cette occasion que cette fortune n'avait donc pas été dilapidée dans les proportions où cela avait été dit complaisamment, mais qu'elle était conservée dans les garde-meubles du Crédit municipal ou dans des salles du château d'Amboise. Pour peu de temps encore, puisque le produit d'une vente aux enchères fut réparti entre les héritiers naturels. Du fait des Enfants de France réclamant leur dû, la Fondation Saint-Louis se trouvait dépossédée de certains biens meubles mais conservait les biens immobiliers. Pour combien de temps ?

L'actuel comte de Paris estime que la Fondation Saint-Louis, dont il est président d'honneur statutairement, a pour objectif d'apporter un soutien à la Maison de France dont il est le représentant principal de par l'application des anciennes lois dynastiques. À ce titre, il estime notamment qu'il doit pouvoir bénéficier gratuitement d'une sorte de logement de fonction dans une maison qu'il occupait, après sa mère, dans le domaine de la nécropole royale de Dreux. Il vient d'en claquer la porte parce que les administrateurs de la Fondation semblent avoir une vision différente de leur mission et de la réglementation. On voit bien que, par exemple, le château d'Amboise joue cavalier seul, très actif sur les réseaux sociaux, sans jamais une référence à la Famille de France, comme si elle n'existait pas, n'avait aucun rapport avec le monument...

Le droit républicain joue en principe pour ces administrateurs en roue libre plutôt que pour le Prince. On se souvient trop de l'imprudence judiciaire du comte de Clermont, poursuivant devant les tribunaux français son cousin Bourbon d'Espagne qui prétendait porter un titre français. Les juges refusèrent de lui donner raison, convaincus peut-être par les raisonnements hors sol (c'est le cas de le dire) de l'ancien Garde des sceaux Jean Foyer.

Que sont les juges ? Il suffit de lire le dernier livre de M^e Régis de Castelnau (*Une justice politique*) pour se confirmer dans l'idée que le droit qu'ils appliquent est fortement tributaire de l'époque et du milieu dans lesquels ils évoluent. Alors ce procès du comte de Paris contre la fondation Saint-Louis est-il une bonne idée ? Assurément non. Car un arrangement même mauvais vaut toujours mieux qu'un bon procès. Avait-il le choix ? A-t-il de bons avocats ? Ce n'est pas certain. ■

© ERIC MATHON / PALAIS PRINCIER



MONACO

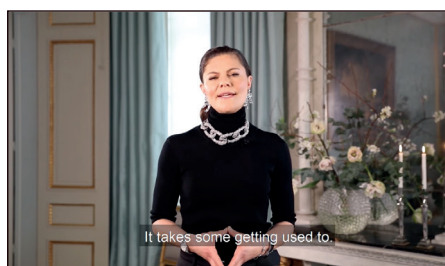
Le Palais princier a diffusé une nouvelle photo officielle le 10 février.

BIJOUTERIE

Lors du Conseil municipal du 4 février 2021, la ville de Vendôme (sous-préfecture du Loir-et-Cher) a autorisé le groupe LVMH à utiliser son nom pour des productions de joaillerie (elle l'utilisait déjà dans le domaine de la maroquinerie), moyennant une subvention de 10 000 euros et la promesse d'implanter de nouveaux emplois dans la région.

SUÈDE

Le prince Daniel, 47 ans, époux de la princesse héritière Victoria, qui a bénéficié d'une greffe d'un rein (donné par son père) en 2009, fait partie des personnes à risques qui reçoivent le vaccin anti-covid en priorité dans le cadre de la phase 2 d'une vaste campagne de vaccination.



Le 9 février, la princesse Victoria a lancé sur Internet la Semaine de la Mode de Stockholm (discours en anglais).

CHÂTEAUX

Dans le village d'Edern (Finistère), le château de la Boissière est en vente depuis plus d'un an au prix de 642 000 euros. C'est le château où l'écrivain Jean-Edern Hallier a passé une partie de son enfance. Ses propriétaires actuels, qui l'avaient acquis en 2002, ont renoncé à faire les travaux importants qui s'imposent désormais pour éviter la ruine.

HAUTE-COUTURE

Charles de Vilmorin, 24 ans, après avoir lancé sa propre collection lors de la semaine de la haute couture à Paris fin janvier, est devenu directeur artistique de la maison Rochas.

Ignacio de Bourbon, 20 ans, cousin du roi d'Espagne (son grand-père, Francisco de Paula de Borbón y Barucci, portait le titre de comte d'Artois!), a signé avec l'agence de mannequins Francina Models en Espagne, Esee Model à Shanghai et MDI Model à Séoul. Il veut défiler sur les podiums de mode à l'instar du prince Nikolai de Danemark engagé par Dior.

AFRIQUE DU SUD



Le roi en 2011.

Le roi des Zoulous Goodwill Zwelithini, 72 ans, a été admis à l'hôpital le 8 février pour une crise de diabète aiguë.

ROYAUME UNI

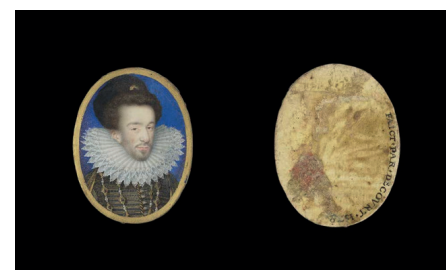
La princesse Eugénie d'York, fille du prince Andrew, épouse de Jack Brooks-

bank, a donné naissance à son premier enfant le 9 février. Ce petit garçon est le neuvième arrière-petit-enfant de la reine Élisabeth qui est entrée, le 6 février, dans la 70^e année de son règne. La princesse a publié (ci-dessous) cette photo sur son compte instagram.



© INSTAGRAM/PRINCESSE EUGENIE

HENRI III



© PHILIP MOULD & CO

Le marchand d'art londonien Philip Mould, coprésentateur de l'émission de télévision britannique *Fake an Fortune*, qui avait acquis, lors d'une vente aux enchères en Angleterre, un portrait miniature dans un médaillon de 5,7 cm de haut, représentant un homme barbu portant une fraise, a découvert au dos la signature du peintre. Il s'agit du français Jean Decourt. Il y a aussi une date : 1578. Cela a permis de vérifier que l'homme représenté était le roi Henri III et surtout l'analyse de l'œuvre a permis d'attribuer définitivement un certain nombre d'autres dessins non signés à cet artiste qui fréquentait la cour des derniers Valois. Le marchand d'art souhaite que le Louvre se porte acquéreur de cet objet.

NAPOLÉON

Le Musée de l'Armée et la Fondation Napoléon ont collecté 836 960 euros entre le 5 mai 2019 et 31 janvier 2021, notamment par une cagnotte Internet, pour aider à la rénovation du tombeau de Na-

poléon, de la crypte des Victoires ainsi que de la chapelle Saint-Jérôme et de six tableaux aux Invalides.

ESPAGNE

Selon le site internet de la revue *people Vanitatis - el Confidencial* (10 février 2021), le prince Luis Alfonso de Borbón, aîné des Bourbons, arrière-petit-fils du général Franco, gendre du banquier vénézuélien Victor Vargas – qui est président de la Western Discount Bank (BOD) – s'est désengagé plus ou moins récemment de la plupart de ses investissements économiques en Espagne, qui présentaient presque tous des bilans négatifs.

Plus de dix millions d'euros d'actifs auraient disparu des bilans de ses sociétés avant qu'elles ne soient pour la plupart liquidées. Ce désengagement serait peut-être lié, selon le site espagnol, aux difficultés actuelles de la Banco del Orinoco, filiale de la BOD à Curaçao, île néerlandaise des Caraïbes et paradis fiscal. et plus généralement aux difficultés économiques et politiques du Venezuela ?

ESPAGNE

Un communiqué de la Maison royale a annoncé le 10 février que la princesse Leonor, 16 ans, héritière du trône, passera les deux prochaines années à l'United World Colleges (UWC) au Pays de Galles, Royaume-Uni, prestigieux lycée dont elle a réussi le concours d'entrée et qui la préparera au bac.

« Le coût de ces études de la princesse des Asturies sera intégralement pris en charge par Leurs Majestés avec leur allocation annuelle et s'élève à 67 000 livres sterling. [...] »

United World Colleges (UWC) est un mouvement éducatif mondial qui fait de l'éducation une force pour unir les peuples, les nations et les cultures pour la paix et un avenir durable. Il se caractérise par son esprit ouvert et critique. Il n'a aucun signe religieux, politique ou autre de conditionnement. Sa seule idéologie est celle de ses propres idéaux et fondements pédagogiques: une éducation pour la paix qui croie en la coexistence interculturelle. Dans leurs centres, toutes les options idéologiques ou confessionnelles sont respectées, du moment qu'elles reposent sur le respect de ceux qui pensent différemment des leurs. »



Photo officielle de la princesse des Asturies.

Abonnement à Dynastie 2021

Nous arrivons bientôt au 60^e numéro de cette aventure de presse royaliste originale et libre commencée en juillet 2019. La notoriété du titre est en constante augmentation grâce à notre présence sur les réseaux sociaux. Cependant, le nombre de nos abonnés ne bouge quasiment plus depuis six mois. Si vous découvrez notre journal, merci de changer la donne et d'offrir un avenir à cette entreprise.

**Adressez 20 euros
par chèque uniquement
à l'ordre de SPFC-ACIP
60 rue de Fontenay
92350 Le Plessis-Robinson**

Dynastie

édité par SPFC-ACIP SA
Siret Nanterre 41838214900015
60, rue de Fontenay 92350 Le Plessis Robinson
ISSN 2679-4926 - imprimé par nos soins

Directeur de la publication: F. Aimard
Rédacteur en chef: Ph. Delorme
Comité de parrainage:
Paul Astolfi, Yvan Aumont, Jean-Jacques Boisserolle, Jérôme Besnard, Pascal Gambirasio d'Asseux, Luc de Goustine, Patrick Isambert, Régine Judicis, Marie-Gabrielle Leblanc, Alain Mercier, Brigitte Pondaven, Yolande de Prunelé, Alain Solari, Patrice Vermeulen.

Au sommaire de ce numéro:
p. 1: Fortune de France
p. 3-4: Actualité